

mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES



**SOIGNEZ-VOUS EN TOUTE
QUIETUDE, LA MGAS S'OCUPE DU RESTE !**

Offre de prévoyance

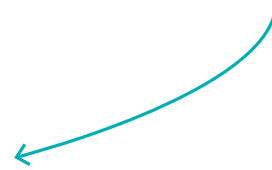


Prévoyance

Je souhaite protéger ma famille et moi-même contre les imprévus ?

J I N V A L I D I T É A
D Z S E K G A H O M C C
A W D T U C F N P A W H
K D É X J M B E R B I I
C T C K A R R Ê T S D E
A D È C F K D E C T R H
J O S G T R A V A I L J
X G H D A Y K E D K F N
P E R T E K G A B L E U
T O T A L E O E T F M P
I R R É V E R S I B L E
D ' A U T O N O M I E C

La MGAS m'accompagne face aux aléas de la vie grâce à la complémentaire Prévoyance Quiétude.



Quiétude vous en offre +

PRIMES INCLUSES

SANS QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

DES EXPERTS À MON ÉCOUTE

UN DÉLAI DE TRAITEMENT DE 3 JOURS

UN TAUX DE CONFORMITÉ À 99,7%

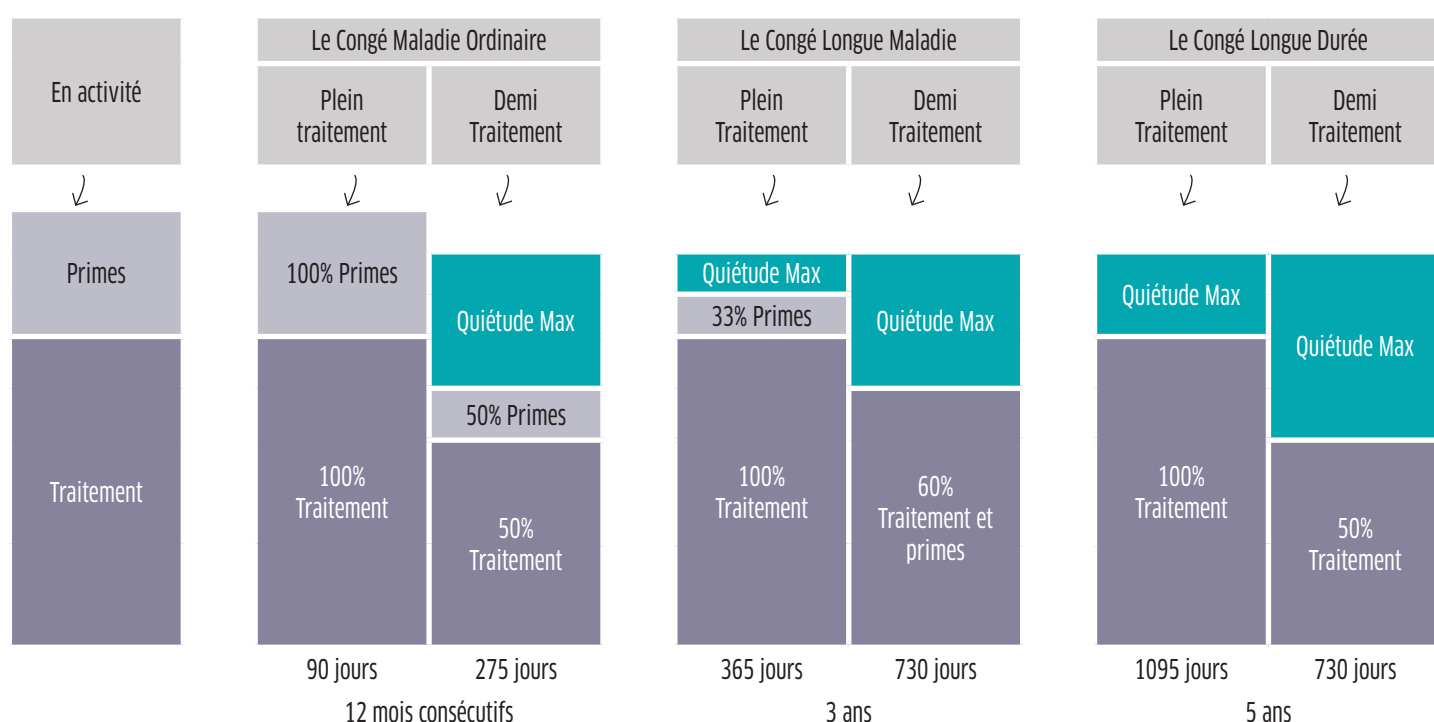


La MGAS propose 2 formules prévoyance pour votre protection via l'offre Quiétude : Quiétude et Quiétude Max.

Les garanties sont exprimées en pourcentage du Traitement Indiciaire Brut (TIB) et du Régime Indemnitare (primes liées au poste occupé). Les conditions d'adhésion et de couverture, ainsi que les limites sont décrites dans le Règlement Mutualiste.

	Offre prévoyance	
	Quiétude	Quiétude Max
En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)		
Capital Décès⁽¹⁾	115 %	130 %
Majorations du capital décès		
Majoration en cas d'Accident	Capital décès x 2	
Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)	Capital décès x 3	
Majoration en cas de décès concomitant du conjoint	Capital décès x 2	
Capital Éducation (par enfant scolarisé)	10 000 €	10 000 €
Capital Orphelin handicapé	40 000 €	60 000 €
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	115 %	130 %
En cas d'Incapacité Temporaire et Totale de Travail⁽²⁾		
Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)	70 %	80 %
En cas d'Invalidité Permanente⁽²⁾		
Rente Invalidité Permanente Totale (IPT) (Taux invalidité > 66%)	55 %	80 %
Rente Invalidité permanente partielle (IPP) (Taux invalidité N entre 33% et 66%)	55% x N / 66	50%

Comprendre les 3 types d'arrêt de travail pour la fonction publique et la couverture qu'offre Quiétude :



(1) A noter que le suicide est exclu de la garantie la première année de souscription.

(2) Le fait générateur doit se trouver dans la période de couverture, une fois écoulé le délai de stage prévu à la notice du contrat.

Mon arrêt de travail n'est plus une inquiétude financière ? Quoi de mieux que des chiffres pour comprendre le fonctionnement de l'offre !

Avec Quiétude je couvre tous les éléments de ma rémunération qui seraient impactés par un arrêt de travail :

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2019,67
101050	RETENUE PC	€	
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	20,19
200039	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	18,78
201793	I.F.S.E.	€	533,93
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	21,77
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€	
401501	C.R.D.S.	€	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€	

■ Traitement indiciaire

■ Régime Indemnitare

Salaires brut pris en compte dans Quiétude = 2 019,67 + 533,93 € = 2 553,50 €

Sur Quiétude, ma cotisation serait de : 18,80 € /mois

Sur Quiétude Max, ma cotisation passerait à : 20,08 € /mois

Je suis actuellement en CLM à demi-traitement, avec Quiétude, je serai indemnisé de la manière ci-après :



Jérémy, né le 04/08/2001

Salaires net avant impôts	Indemnisation part employeur (60% de l'assiette avec 17% de charges moyennes)	Quiétude maintiendra mon salaire à hauteur de	Quiétude MAX maintiendra mon salaire à hauteur de
2 119,49 € / mois	1 260,98 € / mois	1 791 € / mois	2 047 € / mois

Quiétude étant non subventionné par mon employeur, je n'ai aucune cotisation sociale à verser et ma prestation est non imposable.

Garanties supplémentaires optionnelles⁽³⁾

Enfin sachez que la MGAS met à votre disposition une gamme de dépendance et obsèques comprenant :

UNE OFFRE PROTECTION DU RISQUE DÉPENDANCE

L'option dépendance vous accompagne dans la prise en charge de vos dépenses en cas de perte d'autonomie, vous permettant ainsi de préparer l'avenir en toute tranquillité.

Option dépendance

Dépendance totale GIR 1 - 2 et 3 (montant mensuel)	de 500 € à 2 000 €
Dépendance partielle Gir 4 (capital versé en une seule fois)	Capital 300% du montant de la rente souscrite

UNE OFFRE « OBSÈQUES »

La garantie décès assure le versement d'un capital à votre famille, lui permettant de compenser la perte de vos revenus, dont elle peut dépendre, et de faire face aux éventuelles difficultés financières.

Option décès

Frais obsèques	100% PMSS
----------------	-----------

(3) Ancien adhérent de l'offre Serena, vous bénéficiez déjà d'une protection dépendance. Si vous souhaitez obtenir des informations sur cette nouvelle option, contactez un conseiller MGAS.





Cas n°1*

Marie, 46 ans, avait opté pour le contrat Séréna MAX avec deux tranches de renfort afin de couvrir 95% de son salaire net reconstitué.

Elle perçoit 2 000€ de traitement brut et 700€ de primes liées à sa fonction.

Elle cotisait 30 € par mois sur Séréna MAX auxquels devaient s'ajouter 6,76 € par mois pour le renfort, soit 36,76 € par mois.

Compte tenu de son besoin, nous avons proposé à Marie le contrat Quiétude MAX.

Elle cotisera désormais 23,88 € par mois, soit une économie mensuelle de 12,88 €.



	Montants garantis avec son ancien contrat	Montants désormais couverts par Quiétude MAX
Incapacité	2 100 €	2 160 € +
Invalidité	Entre 750€ et 1 500 €	De 1 350 € à 2 160 € +
Décès	31 200 €	42 120 € +
Frais Obsèques		3 864 € +
PTIA	60 000 €	60 000 € +
Dépendance	520 € / mois	520 € / mois
COTISATION MENSUELLE	36,76 €	23,88 €

-154,56 € / an !

* cas non contractuel



Cas n°2*

Ludovic, 26 ans, jeune fonctionnaire, avait souscrit le contrat Serena Base.

Il perçoit 1 500 € de traitement et 250 € de primes liées à sa fonction, soit un net reconstitué de 1 452,50€ par mois (application d'un taux de charge moyen de 17%).

La MGAS propose de transférer sa garantie contrat Quiétude offrant à la fois des garanties étendues et un niveau de couvertures permettant d'aborder la maladie ou un accident de la vie en toute « Quiétude ».



	Montants garantis avec son ancien contrat	Montants désormais couverts par Quiétude
Incapacité	1 125 €	1 225 €
Invalidité		De 481 € à 948 €
Décès	12 600 €	24.150 €
Frais Obsèques		1 932 €
PTIA	20 000 €	40 000 €
Dépendance	260 € / mois	260 € / mois
COTISATION MENSUELLE	9,00 €	13,30 €

+ Amélioration
significative de la
couverture

* cas non contractuel

Cas n°3*



Patrick, 57 ans, bénéficie actuellement de la couverture Serena PLUS, il perçoit un traitement de 3 700€ brut et 540 € de primes, équivalent à 3 519,20 € de salaire net reconstitué. (application d'un taux de charge moyen de 17%).

La MGAS lui propose la prévoyance Quiétude.

Sa cotisation passera de 44,40 € par mois à 36,01 € par mois. Il peut également choisir l'offre Quiétude MAX pour une cotisation mensuelle de 38,13 €.



	Montants garantis avec son ancien contrat	Montants désormais couverts par Quiétude	Montants couverts par Quiétude Max
Incapacité	3 145 €	2 970 €	3 393 €
Invalidité	De 1 166 € à 2 333 €	De 1 166 € à 2 333 €	De 2 121 € à 3 393 € / mois
Décès	44 400 €	58 535 € +	66 170 €
Frais Obsèques		1 932 € +	3 884 €
PTIA	44 400 €	40 000 €	60 000 €
Dépendance	260 € à 520€ / mois	260 € à 520€ / mois	260 € à 520€ / mois
COTISATION MENSUELLE	44,40 €	36,01 €	38,13 €

-100,68 € / an!

- 75,24 € / an!

* cas non contractuel